

Plaidoyer pour une loi sur des ratios sécuritaires en soins de santé au Québec

La sécurité et la qualité des soins constituent un enjeu de santé publique et un droit collectif. Le Québec doit avoir des équipes de soins compétentes et en nombre suffisant pour garantir des soins de santé sécuritaires, humains et de qualité pour nous tous et toutes, quels que soient notre âge, notre région et le type de soins dont nous avons besoin.

Notre réseau de la santé et des services sociaux est malade. Nos équipes de soins directs aux patient-e-s sont surchargées et épuisées depuis de nombreuses années. Cette situation fait en sorte qu'elles se retrouvent, bien malgré elles, dans l'obligation de prioriser des soins lorsqu'elles ne sont pas en mesure de tous les donner.

En fin de compte, ce sont les clientèles, le personnel soignant et les personnes proches aidantes qui en souffrent et qui en paient le prix. La crise de la COVID-19 a levé le voile sur une situation inacceptable qui perdure depuis trop longtemps.

Au Québec, nous devons pouvoir compter sur une garantie de niveau de soins qui n'est pas tributaire des compressions budgétaires, qui ne change pas au gré des décisions politiques prises par les gouvernements ou celles prises par les établissements de santé.

Qu'est-ce qu'un ratio sécuritaire en soins de santé?

C'est la présence d'une équipe minimale de professionnel-le-s en soins pour un groupe de patient-e-s ayant des problèmes de santé similaires. Ce minimum est ensuite ajustable à la hausse selon les besoins des patient-e-s. Cette présence minimale en tout temps permet aux professionnel-le-s en soins de dispenser tous les soins requis par leurs patient-e-s.

Les ratios sécuritaires doivent être une norme obligatoire applicable partout,

afin d'avoir en tout temps des équipes de soins complètes pour prendre soin d'un groupe donné de patient-e-s et des communautés.

Nous sommes en droit d'exiger que les soins de santé que nous recevons soient de qualité et qu'ils soient dispensés de la façon la plus sécuritaire possible. Les ratios constituent une solution concrète pour offrir aux Québécois et aux Québécoises les soins qu'ils et elles méritent.

Les ratios ont des impacts positifs sur la sécurité et la qualité des soins.

En voici quelques exemples :

- En Australie, dans l'État de Victoria, où des ratios en CHSLD publics existent depuis 2000, le bilan de la COVID-19 est exceptionnel : en date de novembre 2020, seulement 15 cas de COVID-19 étaient survenus en CHSLD et aucun décès des suites de la COVID-19 n'avait été déclaré dans cet État de 6,6 millions d'habitants, alors que les premiers mois de la pandémie ont fait de tristes ravages dans la clientèle des CHSLD au Québec.
- Des projets ratios ont été réalisés au Québec. Plusieurs résultats positifs et concluants ont été observés sur la qualité des soins dispensés aux patient-e-s et sur la qualité de vie au travail du personnel soignant ainsi que sur les personnes proches aidantes, incluant une pratique clinique enrichie.
- Des patient-e-s qui avaient été alité-e-s à leur arrivée en CHSLD, car ils-elles n'avaient pas été évalué-e-s en temps opportun, ont pu retrouver une part de leur autonomie fonctionnelle puisque le personnel avait le temps de développer des programmes de marche adaptés et de les accompagner.
- Des médecins ont mis en lumière :
 - la meilleure connaissance des patient-e-s par les professionnel-le-s en soins;
 - des évaluations plus exhaustives et mieux documentées;
 - des diagnostics plus rapides à poser, ce qui diminue le nombre d'examen additionnels à effectuer.
- Le nombre de chutes de patient-e-s avait drastiquement diminué dans divers milieux de pratique, tout comme le nombre de réadmissions pour des problèmes dans les 30 jours suivant la sortie des patient-e-s dans les unités de médecine et de chirurgie.

Les ratios sécuritaires sont nécessaires pour attirer du personnel

dans le réseau et pour que les personnes qui y travaillent déjà puissent demeurer en santé et jouir d'un environnement de travail valorisant, et ce, au bénéfice de la population. Les ratios ont été concluants ailleurs dans le monde tant pour attirer que pour retenir le personnel nécessaire pour améliorer la sécurité et la qualité des soins. Le système de santé public québécois mérite tout autant ce remède.

Les ratios, c'est l'impulsion nécessaire pour attirer et retenir les professionnel-le-s en soins dans le réseau public

- À la suite de l'implantation des ratios en Californie, les postes vacants ont diminué de 69 %, les demandes d'inscriptions à la formation en soins infirmiers ont augmenté de 60 % et les accidents de travail ont diminué de 31,6 % chez les infirmières et de 38,2 % chez les infirmières auxiliaires. De plus, le nombre d'infirmières a augmenté en moyenne de 10 000 par an.
- En Australie, dans l'État de Victoria, la campagne gouvernementale accompagnant la mise en place d'une loi sur les ratios a permis le retour de 2 300 infirmières dans le réseau, soit une hausse de 10 % des effectifs, en 12 mois seulement. En 2 ans, on a vu le recrutement de 3 400 infirmières ETC et le retour au travail de 1 400 infirmières. Après six ans, ce sont 7 000 infirmières qui étaient revenues dans le réseau public.

Unissons nos voix pour demander des ratios garantissant aux professionnel-le-s en soins d'être en nombre suffisant pour former des équipes en mesure de soigner les clientèles de façon sécuritaire et d'offrir des soins de qualité au Québec. Ensemble, agissons pour sauver des vies, pour améliorer les soins de santé et pour préserver la dignité des Québécoises et des Québécois.

Nous, signataires, réclamons une loi sur les ratios sécuritaires en soins de santé au Québec.

Nous appelons le gouvernement à adopter, dès maintenant, une loi garantissant des ratios sécuritaires minimums pour assurer la sécurité et la qualité des soins prodigués au Québec et à débiter aussitôt la mise en œuvre graduelle de cette loi.

- Cette loi sur les ratios professionnel-le-s en soins/patient-e-s devra assurer le respect des ratios établis en tout temps, et ce, partout au Québec.
- La loi devra explicitement définir les ratios à mettre en place selon les besoins des groupes de clientèles et de la population, et ce, pour tous les contextes de soins de 1^{re}, 2^e et 3^e lignes.
- La loi devra également prévoir que les établissements de santé soient imputables de sa mise en œuvre et de son respect.
- La loi devra également prévoir les rehaussements des ratios au besoin, selon l'état de santé des patient-e-s, les besoins des communautés et la complexité des soins.



Une loi sur les ratios donnera l'impulsion nécessaire pour attirer et retenir les professionnel-le-s en soins dans le réseau public de santé.

Pour soutenir cet élan, nous demandons au gouvernement de mettre en œuvre une stratégie nationale

sur la main-d'œuvre en santé pour recruter, former, soutenir et maintenir à l'emploi le personnel soignant suffisant pour assurer la présence d'équipes compétentes et complètes qui dispenseront des soins sécuritaires et de qualité partout au Québec.

Pour signer le plaidoyer et pour en savoir plus sur les ratios, visitez le site Web ratiosensante.org